



Surface plancher

- Bureaux
- Entrepôt
- Locaux techniques

LEGENDE DE SECURITE INCENDIE

- Mur coupe-feu REI 120
- Ecran thermique REI 120
- Limite de cantons de désenfumage
Surface < 1450 m² sq - L. max. < 60 ml
- Poste de contrôle sprinkler / Poste RIA / Issue de secours
- Lanterneau fixe d'éclairage naturel entpôt.
Dimensions 200 x 300 sq
- Lanterneau de désenfumage.
Dimensions 200 x 300 sq - SUE 4.62 m²
- Dispositif d'évacuation naturelle des fumées et chaleur.
Commande d'ouverture et fermeture lanterneau de désenfumage par commandes à cartouches CO₂.

LEGENDE DES PORTES PIETONS COUPE-FEU

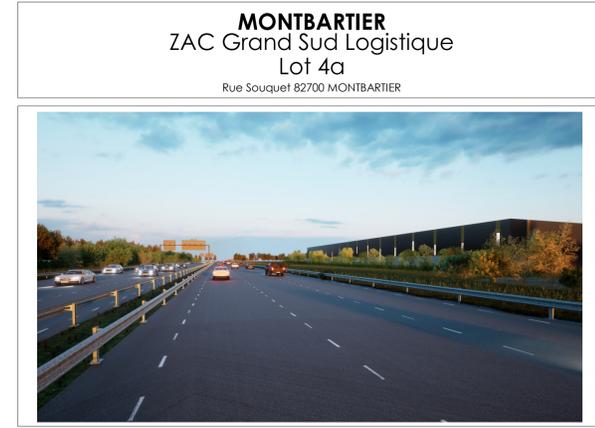
- PORTE CF 1h - EI 40
- PORTE CF 30min - EI 30
- PORTE CF 2h - EI 120

Propriété intellectuelle.
L'article L1111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte «... jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial ».
L'article L450-2 du Code du Patrimoine stipule que « le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures ».

Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que « dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier ».

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) se font dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux se font dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif : ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entrepreneur dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entrepreneur en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur.



Dessiné par: Auteur		Approuvé par: Approbateur	
DEMANDEUR : ARGAN FONCIERE 10, RUE BEFFROY 92200 NEUILLY-SUR-SEINE T: 01 47 47 05 46		ARCHITECTE : A26 GL 165 bis, RUE DE VAUGIRARD 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80	
BUREAU ICPE : VEILLAS Construction 12, rue Miché Labrousse Bat 15 - BP 64797 31047 TOULOUSE CEDEX 1 T: 04 42 26 58 45		BET ENVIRONNEMENT : BIGS 130 rue de Vouglard 78015 PARIS Tel. +33 (0) 70 64 22 32	
		PAYSAGISTE : B27 165, rue de Vouglard 75015 PARIS Tel. +33 (0) 70 07 70 90	

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN RDC DE SECURITE INCENDIE

ECHELLE : 1 : 500 DATE : 07/12/2023 FORMAT : A1+1 ANX 01
 1882 - DPC - A26GL - ARC - ENT - PLN - 00

Plan RDC de sécurité incendie
Ech : 1 : 500